

2025-CE667-04.03.09-R6370

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire de la commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 6 juin 2025 à 13 h 30.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS

CONSIDÉRANT l'article 73 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT le Règlement des études de cycles supérieurs;

CONSIDÉRANT le projet de modification du Règlement des études de cycles supérieurs;

CONSIDÉRANT l'examen du Secrétariat général;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la sous-commission de cycles supérieurs (2025-SCECS-279-04, 15 avril 2025);

CONSIDÉRANT les explications du doyen des études par intérim;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'adopter les modifications au Règlement des études de cycles supérieurs telles qu'elles apparaissent en annexe à la présente résolution.

[ANNEXE 2025-CE667-04.03.09-R6370](#)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par: _____

M^e Éric Hamelin

Secrétaire général